

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 15 février 2016

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2016-26

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'orientations budgétaires pour 2016.

Rapporteur : Christophe BECHU

L'an deux mille seize le lundi quinze février à 18 heures 00, Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 9 février 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA (départ à la DEL-2016-26), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. François GERNIGON, M. Claude GUÉRIN, M. François JAUNAIT, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Pierre VERNOT, M. Romain CHAVIGNON, Mme Michelle MOREAU, Mme Chadia ARAB, M. Michel BASLÉ, M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, M. Roch BRANCOUR, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Catherine CARRE, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Géraldine GUYON, Mme Céline HAROU, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE (départ à la DEL-2016-29), Mme Pascale MARCHAND, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI (départ à la DEL-201-26), Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON

Mme Katia BESSON (suppléance de M. Philippe ABELLARD), M. Bernard LAMBERT (suppléance de M. Bruno RICHOU), Mme Armelle LANCELOT (suppléance de M. Gilles SAMSON)

ETAIENT EXCUSES : M. Marc LAFFINEUR, Mme Catherine GOXE, M. Philippe ABELLARD, M. Daniel CLEMENT, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, Mme Fatimata AMY, M. Luc BELOT, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, Mme Pascale GALÉA, Mme Catherine JAMIL, Mme Catherine LEBLANC, M. Marcel MOULAN, M. Alain PAGANO, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Véronique ROLLO

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON (à partir de la DEL-2016-27)
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Daniel CLEMENT a donné pouvoir à M. Jean-François RAIMBAULT
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Daniel RAVERDY
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF
Mme Annie DARSONVAL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
Mme Catherine JAMIL a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON (à partir de la DEL-2016-30)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Mme Véronique ROLLO a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
Mme Faten SFAÏHI a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (à partir de la DEL-2016-27)

Conseil de Communauté a désigné M. Alain FOUQUET Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 16 février 2016.

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La récente loi NOTRe a complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2016 seront donc structurées autour de deux parties :

1. Les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés intégrant les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines (complétées de documents annexes : tableau des emplois, bilan social, rapport sur l'égalité professionnelle homme/femme, diversité et lutte contre les discriminations),
2. Un rapport sur la gestion de dette.

A travers ce dispositif, il s'agit de décliner globalement la **stratégie financière à moyen terme** de notre nouvelle Communauté Urbaine qui se construit autour des piliers suivants :

- **Stabiliser voir améliorer l'épargne pour limiter le recours à l'emprunt et ce, malgré un prélèvement sur notre DGF via la contribution au redressement des finances publiques de près de 30 M€ sur le mandat,**
- **Soutenir un niveau d'investissement suffisant, autour de 65 M€ par an (hors tramway), pour structurer et dynamiser notre territoire,**
- **Maîtriser les effectifs et la masse salariale,**
- **Stabiliser la dette et réduire son exposition au risque.**

→ Notre démarche dans le contexte budgétaire du mandat 2014-2020

Les collectivités locales sont confrontées ces dernières années à un effet de ciseaux entre leurs recettes, affectées par la crise économique et les baisses brutales des dotations d'un côté et leurs dépenses qui croissent fortement sous le coup des transferts de compétences et des décisions de l'Etat trop faiblement compensées de l'autre côté.

Les collectivités doivent donc s'adapter à ce contexte financier de plus en plus contraint tout en s'efforçant de mobiliser faiblement le levier fiscal. Elles se doivent également d'assurer le maintien d'une situation financière satisfaisante permettant tout à la fois le maintien de l'autofinancement, un niveau d'endettement raisonnable et la poursuite d'une politique d'investissement adaptée.

Pour répondre à ces problématiques et enjeux, différentes actions s'offrent aux collectivités : la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, l'optimisation des recettes, la responsabilisation des usagers...

Dès le début du mandat 2014-2020, Angers Loire Métropole a souhaité anticiper le resserrement des marges de manœuvre en transformant la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine et en procédant à une relecture de l'ensemble de ses politiques publiques.

Pendant un an, Angers Loire Métropole a procédé à un état des lieux de l'ensemble des services rendus aux usagers par l'ensemble de ses directions. Elle a engagé un travail cohérent, homogène et partagé pour réinterroger les niveaux de services, les adapter, tout en ne négligeant pas les capacités d'innovation. Cette démarche a intégré une dimension pluriannuelle afin de mettre en œuvre sur la durée un programme d'actions adaptées à la réalité de nos ressources.

Grâce à ce travail réalisé en interne en nous appuyant sur un ensemble de services ressources et l'ensemble des vice-présidents nous avons pu prioriser nos actions et préciser les niveaux de services à assurer.

Plutôt que d'afficher des objectifs de pourcentages ou de chiffres à atteindre, nous avons préféré préalablement réinterroger toutes nos politiques publiques, nos relations avec les usagers et les partenaires afin d'être acteurs et forces de proposition pour ne pas nous contenter de subir les contraintes. Relire nos politiques publiques a permis de donner du sens à notre action et à prioriser nos interventions à venir dans un contexte de réduction affichée de nos dépenses de fonctionnement.

Dans ce contexte, de passage en communauté urbaine et de relecture fine des différentes politiques publiques nous ont permis de construire ces premiers éléments d'orientations budgétaires pour 2016 et de dégager les principales lignes directrices des prochaines années notamment en matière de ressources humaines et de choix d'investissement.

→ Les évolutions du budget suite au passage en Communauté Urbaine

Un des enjeux de ce rapport est de pouvoir conserver une base de comparaison satisfaisante entre les deux budgets primitifs. C'est pourquoi pour ce premier budget d'Angers Loire Métropole en tant que Communauté Urbaine, il est proposé de comparer les deux budgets primitifs à **périmètre constant** (BP 2015 et BP 2016 hors communauté urbaine).

Le passage en Communauté Urbaine modifie en effet la structure du budget primitif 2016 puisque depuis le 1^{er} septembre 2015, Angers Loire Métropole a pris de nouvelles compétences. Ces nouvelles compétences se traduisent par des charges supplémentaires compensées par la révision des dotations reversées aux communes. Le tableau synthétique suivant illustre les principaux changements :

1- ESTIMATION AVANT TRANSFERT (SUR LA BASE DES MONTANTS MOYENS "KPMG")				2- APRES TRANSFERT ET DELEGATION (Hors DGF bonifiée)				Variation charge nette AVANT / APRES		
Fonctionnement				Fonctionnement						
Dépenses	Recettes	R-D		Dépenses	Recettes	R-D				
AC	36,00	AC négative	0,5	-35,5	AC	16,33	AC négative	3,3	-26,1	9,4
					Dépenses RH voirie et éclairage	9,9				
					Autres dépenses voirie et éclairage	5,9				
					Dépenses autres compétences	1,3	Recettes autres compétences	4		
					Sous total charges transférées	17,1	Sous total recettes transférées	4		
Investissement				Investissement						
Dépenses	Recettes	R-D		Dépenses	Recettes	R-D				
	0		0	0,0	Dépenses voirie et éclairage	21,1	Fonds de concours	7,9	-9,4	-9,4
							FCTVA (11M€ en 2016 et 2,8M€ en 2017)	3,80		
					Rachat de parts sociales	8,6	Recettes cessions	8,6		
					Sous total charges transférées	29,7	Sous total recettes transférées	20,3		
					TOTAL	-35,5	TOTAL	-35,5		0,0

On peut donc constater que le passage en communauté urbaine conduit à une amélioration mécanique des indicateurs financiers liée aux règles de transfert de compétences avec :

- Une amélioration de l'autofinancement brut d'un peu moins de 10 M€,
- Une charge d'investissement qui augmente d'un montant équivalent,
- Une capacité de désendettement qui s'améliore de 1,9 ans.

→ Les principales évolutions du budget 2016 (BP2015 / BP 2016 hors C.U.)

Les principales évolutions entre le BP 2015 et le projet de BP 2016 sont les suivantes (cf tableau suivant) :

- Des recettes de fonctionnement qui se dégradent légèrement (- 0,4 %) en budget consolidé mais de manière plus marquée sur le budget principal du fait de la contribution au redressement des finances publiques qui grève de 4,9 M€ la DGF,
- Des dépenses de fonctionnement stabilisées à + 1% avec des dépenses de personnel maintenues à + 0,2 % (à périmètre de gestion constant et hors transfert de compétences),
- La conjugaison de ces deux facteurs induit une baisse de l'autofinancement brut (épargne de gestion) de 3,8 M€,
- le niveau d'investissement de 76,5 M€ est en progression de 10 M€ (dont + 3 M€ pour le budget transports).

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES					DÉPENSES						
	BP 2015	BP 2016 hors CU	% BP2015/BP2 016 hors CU	Retrolement CU	BP 2016		BP 2015	BP 2016 hors CU	% BP2015/BP2 016 hors CU	Retrolement CU	BP 2016
Versement transport	50 500	50 000	-1%		50 000	Personnel	31 120	32 534	4,5%	-9 980	42 514
Fiscalité Entreprises	43 620	43 120	-1%		43 120	DSP / contrats d'exploitation	55 703	53 799	-3,4%	-664	54 463
Fiscalité Ménages	40 575	41 875	3%		41 875	<i>dont DSP transport</i>	40 000	40 000			40 000
Produits Eau /Asst	41 913	43 660	4%		43 660	Dotations	46 500	46 600	0,2%	19 665	26 935
DGF	34 250	30 900	-10%	-3 700	34 600	<i>Dot. Compensation</i>	36 000	36 000			16 335
TEOM	28 300	28 300	0%		28 300	<i>Dot. Solidarité</i>	10 500	10 600			10 600
Produits d'exploitation	16 782	16 156	-4%	-337	16 493	Restitution fiscalité (FNGIR, fiscalité transport et pollution)	14 683	14 550	-0,9%		14 550
Autres produits divers (d. FPIC + T.Séjour + A. Comp.)	14 945	15 709	5%	-6 463	22 172	SDIS	13 243	13 243	0,0%		13 243
Particip. Du BP	9 862	9 862	0%		9 862	Subvention de fonct et d'équip	13 932	13 567	-2,6%	-701	14 268
Sous total	280 746	279 581	-0,4%	-10 500	290 081	Particip. Aux BA	9 862	9 862	0,0%		9 862
						Fonctionnement des services <i>dont indemnité contentieux</i>	38 026	41 472	9,1%	-5 985	47 457
						Sous total	223 070	225 627	1,1%	2 336	223 291
						Autofinancement Brut	57 676	53 954	-6%		66 789
						Annuité (C+)	29 307	29 145			29 145
						<i>Capital</i>	17 787	17 887			17 887
						<i>Intérêts</i>	11 520	11 258			11 258
						<i>(hors OCLT mais avec "autres dettes")</i>					
						Autofinancement net	28 369	24 809			37 644

Investissement

RECETTES					DÉPENSES						
	BP 2015	BP 2016 hors CU	% BP2015/BP2 016 hors CU	Retrolement CU	BP 2016		BP 2015	BP 2016 hors CU	% BP2015/BP2 016 hors CU	Retrolement CU	BP 2016
Autofinancement	28 369	24 809	-13%	-12 835	37 644	Dépenses d'équipement	51 576	62 462	21,1%	-31 721	94 183
Subv. + TVA + Cessions	16 687	13 963	-16%	-15 666	29 629	Subventions	14 775	13 986	-5,3%		13 986
Emprunts	21 798	37 676			40 896	Total	66 351	76 448		-31 721	108 169
Total	66 854	76 448		-28 501	108 169						

→ La balance générale du budget 2016

La balance générale du budget pour 2016 *avant reprise anticipée* des résultats (hors communauté urbaine et nouveaux budgets annexes : réseaux de chaleur et lotissements économiques) s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Total BP 2016	Total BP 2015
Recettes	134 570	25 320	20 969	34 058	1 222	63 442	279 581	280 746
Dépenses	117 092	18 243	13 393	28 931	1 157	46 810	225 627	223 070
Autofinancement brut	17 478	7 076	7 576	5 127	65	16 632	53 954	57 676
Annuité (C+I)	10 493	2 336	1 643	3 145	0	11 528	29 145	29 307
Autofinancement net	6 984	4 740	5 933	1 982	65	5 104	24 809	28 369

Investissement

							34 036	
Dépenses Equipement	42 412	6 350	9 808	5 883	200	11 795	76 448	66 351
TOTAL DEPENSES	42 412	6 350	9 808	5 883	200	11 795	76 448	66 351
Recettes d'investissement	12 877	30	744	17	0	295	13 963	16 687
Emprunts	22 551	1 580	3 131	3 884	135	6 396	37 677	21 798
Autofinancement	6 984	4 740	5 933	1 982	65	5 104	24 809	28 369
TOTAL RECETTES	42 412	6 350	9 808	5 883	200	11 795	76 448	66 854

- **Reprise anticipée des résultats 2015**

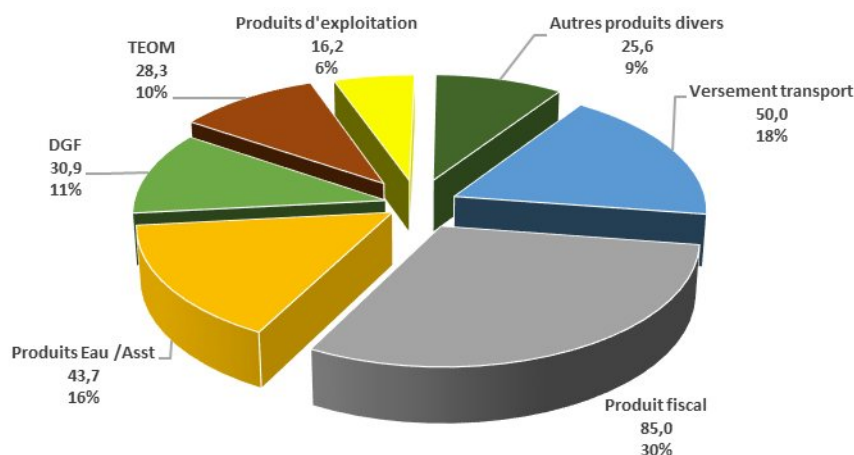
Depuis le budget primitif 2015, Angers Loire Métropole pratique la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. Le résultat global de clôture 2015 (hors nouveaux budgets annexes) est estimé à 10,7 M€ (54 M€ d'excédent de fonctionnement et 43,3 M€ de déficit d'investissement).

Le montant des restes à réaliser s'élève quant à lui à 4,3 M€ en dépenses nettes (22,8 M€ en dépenses compensées par 18,5 M€ de recettes). Ces inscriptions complémentaires permettront de réduire voire de porter à zéro dès le vote du budget primitif les montants d'emprunts inscrits pour les budgets annexes.

→ Les recettes de fonctionnement

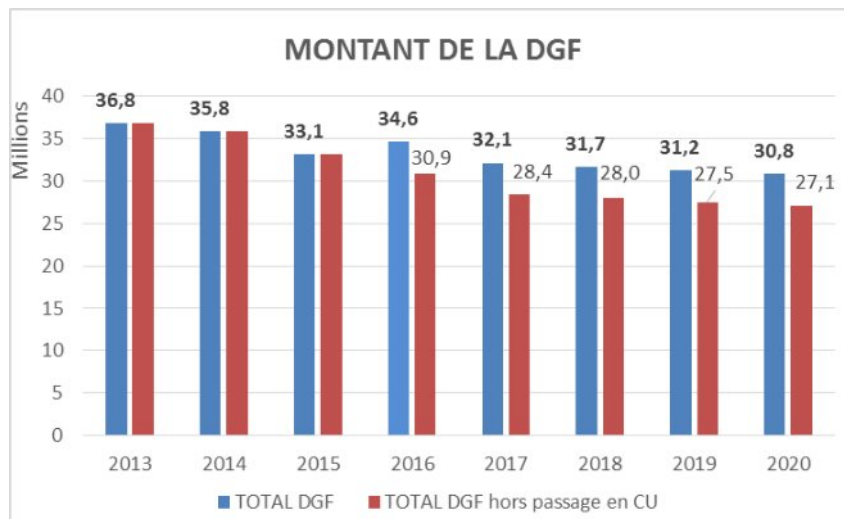
Le budget 2016 affiche une légère baisse des recettes de fonctionnement de - 0,4 % qui peut apparaître comme un moindre mal dans le contexte de baisse nationale de la DGF.

- **Structure des principales ressources de fonctionnement (en M€ hors Communauté Urbaine)**

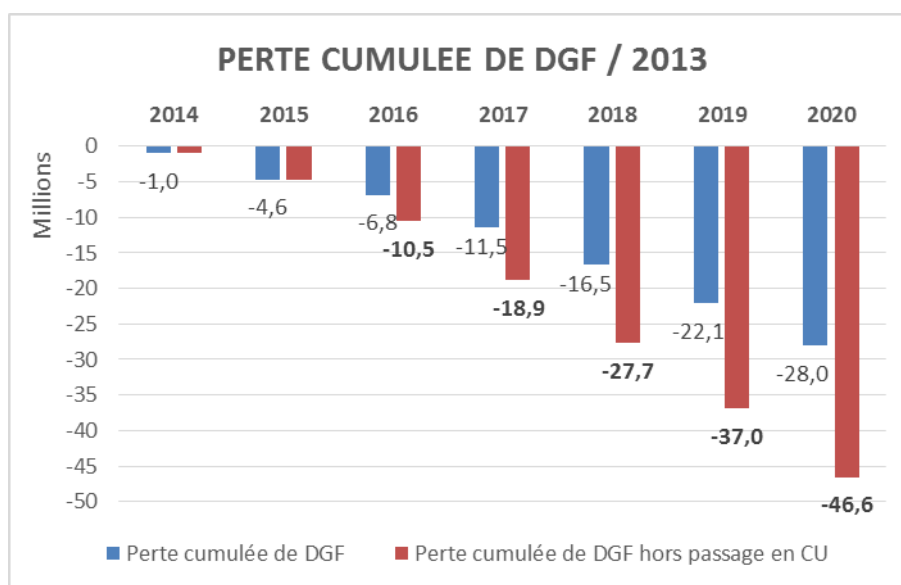


- **Evolution de la Dotation globale de fonctionnement**

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est depuis 2014 ponctionnée du montant de la contribution au redressement des finances publiques. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous avons simulé l'évolution de la DGF sur le mandat (à réglementation constante) en intégrant la bonification de la DGF liée au passage en Communauté Urbaine :



Il en résulte que la diminution de la DGF aurait été beaucoup plus conséquente sans le passage en Communauté Urbaine qui a permis de bénéficier d'une dotation annuelle bonifiée de 3,7 M€ dès 2016. La perte cumulée de DGF (graphique ci-dessous) serait donc entre 2014 et 2020 de 28 M€ alors qu'elle aurait été de 46,6 M€ sans cette transformation.



- **Présentation par budget des éléments liés aux recettes**

- **Budget principal (hors Communauté Urbaine)**

Le budget 2016 affiche une baisse des recettes de fonctionnement de 1,6 % liée essentiellement à la diminution de la DGF.

Les autres prévisions sont basées sur une croissance de nos bases fiscales de 1,5% (+ 0,5% physique et + 1% nominale). A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages seraient de 41,9 M€ et la fiscalité entreprises de 43,1 M€.

▪ Budgets eau et assainissement

Les prévisions de produit d'exploitation pour 2016 (+3,5% pour le budget eau et +5,1% pour le budget assainissement) sont en hausse sous l'effet combiné d'une évolution favorable des volumes et de la hausse des tarifs fixée en début de mandat.

▪ Budget déchets

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est maintenu à 28,3 M€ compte tenu d'une part de la maîtrise des coûts du service et d'autre part de la variation des bases avec un taux moyen qui resterait stable en 2016.

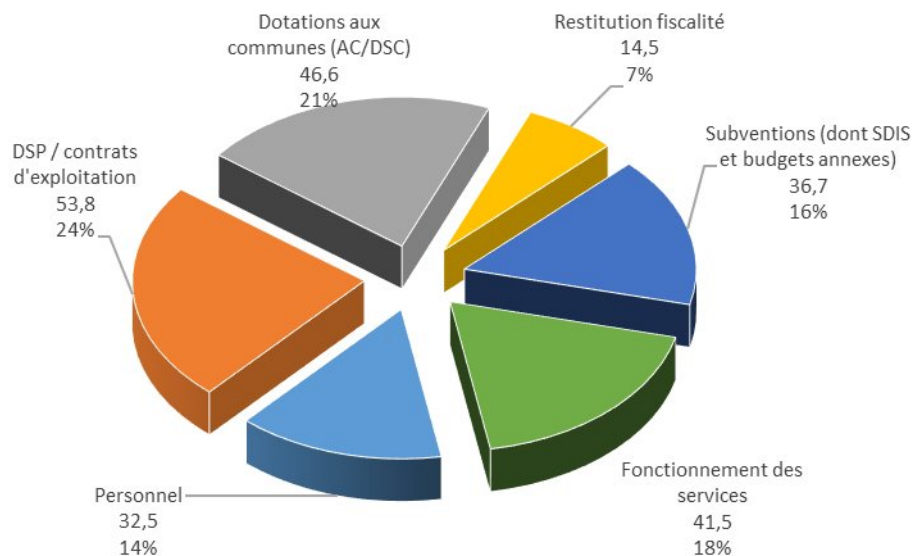
▪ Budget transports

La prudence, compte tenu du contexte économique, nous conduit à inscrire au BP 2016 un niveau de versement transport équivalent à 2015 de 50 M€.

→ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement globales (hors dette et nouveaux budgets annexes) sont maîtrisées et progressent de seulement 1%.

• Structure des dépenses de fonctionnement (en M€ hors Communauté Urbaine)



• Présentation par budget des éléments liés aux dépenses

▪ Budget principal (hors Communauté Urbaine)

Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées à + 0,3 %. La majorité des postes de dépense sont en baisse et la masse salariale à périmètre constant (hors transfert de compétence : droit des sols, gestion des milieux aquatiques) affiche une hausse de seulement 0,8%.

▪ Budgets eau et assainissement

Les dépenses de fonctionnement de ces deux budgets sont en légère hausse (de + 2,2 % pour le budget eau et de + 1,3% pour le budget assainissement). Celle-ci s'explique notamment par le développement de l'activité en régie et des volumes d'eau vendus. Ces dépenses sont à mettre en perspective des recettes, en augmentation également.

- **Budget déchets**

Les dépenses de fonctionnement faiblement en forte hausse (+ 8,2%) incluent les indemnités liées au contentieux sur BIOPOLE (-5,7% hors contentieux).

- **Budget transports**

Malgré la hausse des contrats de DSP, ce budget affiche une baisse de 1,5%. Elle s'explique entre autre par une baisse de la restitution de fiscalité, la maîtrise des coûts de personnel et la baisse du loyer de l'agence Lorraine.

- **Orientations en matière de ressources humaines et de gestion des emplois et des compétences**

Pour traduire sur le plan budgétaire notre stratégie en matière de ressources humaines, il faut l'adapter à la fois aux niveaux de services arrêtés et à l'atonie des recettes de fonctionnement attendues pour les prochains exercices en nous appuyant sur le tableau des emplois, les données du bilan social et le rapport sur l'égalité professionnelle homme/femme, diversité et lutte des discriminations joints en annexe.

La maîtrise des effectifs et de la masse salariale de notre collectivité est capitale. A l'échelle d'Angers Loire Métropole, nos charges de personnel ont progressé de 7,3 % entre 2012 et 2014 passant de 28 719 K€ à 30 826 K€.

Angers Loire Métropole va s'efforcer, dans une démarche volontariste, de limiter l'évolution de sa masse salariale à moins de 1% chaque année hors transfert de compétences ou évolution de charges nouvelles décidées par l'Etat et non connues à ce jour. Il nous faudra à cet effet rechercher la juste adéquation entre niveau de service, nombre d'emploi et compétences.

Plusieurs leviers vont pour cela être utilisés :

- Hors transfert éventuel de compétences, les effectifs seront stabilisés. Ils n'augmenteront pas sur le mandat. Les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés.
- La mutualisation et les synergies entre services seront encouragées. Elles sont un moyen de réduire les charges de fonctionnement de l'intercommunalité. Notre collectivité a engagé depuis 2008 la mutualisation des services entre la Ville d'Angers, le CCAS et Angers Loire Métropole. 25 directions ont été à ce jour mutualisées, représentant 550 collaborateurs, soit près de 15% des effectifs. Cette démarche sera consolidée et poursuivie.
- Un schéma de mutualisation sera mis en œuvre entre l'intercommunalité et les communes conformément à la Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Angers Loire Métropole engagera en la matière une démarche progressive et réaliste en s'appuyant sur ses premières réalisations.

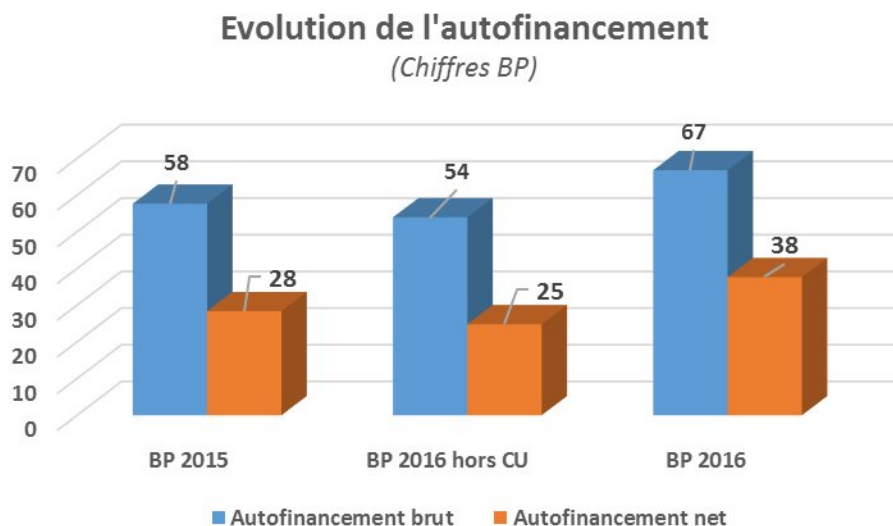
Ces orientations en Ressources Humaines pour le mandat vont nécessiter la mise en œuvre d'une gestion renouvelée des effectifs et des compétences par la mise en place d'un plan de redéploiement des emplois, d'un accompagnement fort des parcours professionnels, d'une réflexion systématique sur les conditions de travail et l'ergonomie des organisations.

L'ensemble de ces actions feront l'objet d'un plan pluriannuel d'orientations stratégiques - prospective/performance/ressources - décliné avec l'ensemble des Directions afin de favoriser leur organisation et leur responsabilisation.

→ Les niveaux d'épargne 2016

Conséquence de cette légère baisse des recettes de fonctionnement (- 0,4%) et d'une progression des dépenses (+1%), l'autofinancement brut et l'autofinancement net se dégradent d'environ 3,5 M€.

L'affichage de cette légère érosion est gommée par l'effet de passage en communauté urbaine (+ 9,3M€) et l'apport de la bonification de DGF associée (+ 3,7M€).



→ Les projets d'investissement 2016

Les dépenses d'investissement sont estimées à 86,5 M€ en 2016 (soit 76,5 M€ hors communauté urbaine plus les rachats de parts sociales et la politique de la ville). Elles se répartissent en 52,9 M€ pour le budget principal et 33,6 M€ consacrées aux budgets annexes.

- **Le budget principal**

Hors gestion déléguée, les crédits d'investissements s'élèvent en 2016 de 52,9 M€ et se répartissent entre :

- une politique Urbanisme Logement Aménagement Urbain qui reste ambitieuse avec 17,9 M€ dont 8,9 M€ pour les aides aux logements,
- le développement économique qui progresse avec 14 M€ dont 9,8 M€ pour les ZAC
- 4,9 M€ pour la politique de réserves foncières,
- l'enseignement et la recherche avec 4,4 M€ (dont 3,6 M€ pour les Contrats Plan Etat Région, 400 K€ pour le nouveau site de l'ISTOM),
- 8,6 M€ liés à des prises de participations exceptionnelles (SOMINVAL, SOCLOVA, SARA-SODEMEL).

Comme l'année passée, il faudra ajouter à ces crédits nouveaux les reports d'investissement de 2015 pour un total de 9,5 M€ en dépenses compensées par le report de 10 M€ d'emprunt.

- **Les budgets annexes**

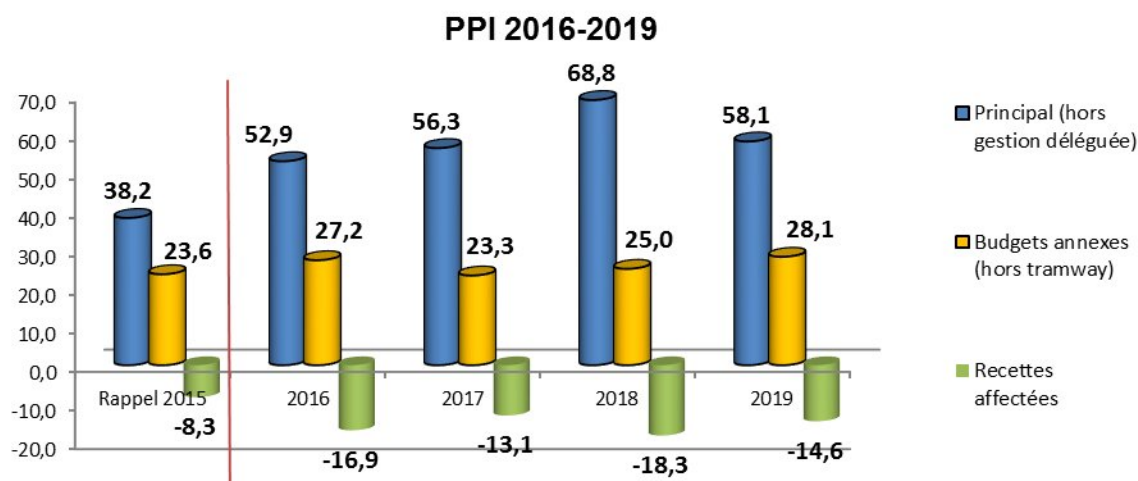
Les budgets eau et assainissement continuent à investir dans la rénovation des réseaux de façon soutenue (16,2 M€ en 2016 contre 14 M€ en 2015).

Le budget déchets avec 5,9 M€ tient compte de la restructuration du site de Biopole avec la réalisation d'un quai de transfert (1,8 M€) et contribue au renouvellement du matériel roulant pour 2,1 M€ et du parc de conteneurs pour 716 K€.

Enfin, le budget transports intègre les études liées à la ligne B du tramway pour 6,4 M€ et le renouvellement annuel du parc de bus pour 2,8 M€.

→ Le Plan pluriannuel d'investissement 2016-2019

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2019 démontre une grande stabilité des engagements des budgets annexes hors projet de 2^{ème} ligne avec une moyenne de 25 M€. La hausse des investissements pour le budget principal est compensée pour partie par des recettes affectées à certaines politiques. Ainsi le montant d'investissement net en 2016 est ramené à 36 M€.



- **PPI budget principal**

Les deux tableaux suivants détaillent par politique publique la projection des crédits d'investissement potentiels sur les 3 prochaines années et proposent une sélection des principales opérations d'investissement programmées :

- **Principales opérations**

Libellé opération	2016	2017	2018	2019
Logement locatifs sociaux	6 152 000	6 152 000	6 152 000	6 152 000
Enseignement supérieur et recherche : CPER 2014 - 2020	1 690 000	7 341 000	5 239 000	1 578 000
NPRU Monplaisir Concession		1 300 000	4 000 000	5 000 000
ZAC Gare + : Participation	1 940 000	3 300 000	3 300 000	2 460 000
Prise de participations (SEM ou autres)	8 600 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Aide à la pierre de l'état	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
NPRU Belle Beille Concession	-	1 000 000	2 000 000	3 000 000
ZAC Plateau de la Mayenne	-	-	5 400 000	3 600 000
NPRU Monplaisir - Groupe scolaire Sud		1 460 000	500 000	3 500 000
Echangeur MOULIN MARCILLE	350 000	1 160 000	2 320 000	3 080 000
ZAC Plateau de la Mayenne Avance	4 500 000	3 420 000		
Réserves Foncières Communales divers	2 194 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves Foncières Communautaires	1 034 000	1 570 000	1 570 000	1 570 000
TAGV - Les Perrins - Transfert	130 000	250 000	3 570 000	2 000 000
Réserves foncières habitat com	1 100 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Eclairage Public	831 000	1 042 250	1 042 250	1 042 250
ZAC Quai St Serge Participation		1 500 000	1 500 000	1 000 000
Gestion domaine public - PAC	918 000	850 000	850 000	850 000
Accompagnement Tramway	-	-	1 200 000	2 800 000
Postes de travail-DSIC	537 000	784 000	831 000	880 000
SI Outillage spécifique métier-DSIC	535 000	885 000	938 000	994 000
Offre de service directions-DSIC	510 000	859 000	910 000	965 000
ISTOM	400 000	2 200 000	1 100 000	
Gestion des milieux aquatiques - GEMAPI	681 740	706 500	706 500	706 500
NPRU Quartiers non ventilés - Réhabilitation Parc Social	15 000	500 000	800 000	1 000 000
Halte ferroviaire de Trélazé	288 000	1 500 000	1 500 000	-
Loire à Vélo	600 000	600 000	600 000	600 000
Offre de service aux citoyens - eadministration	370 000	604 000	640 000	678 000
ZAC Océane Extension ouest : Participation			2 450 000	
ZAC Atlantique	700 000	700 000	1 000 000	-
TOTAL PRINCIPALES OPERATIONS	36 075 740	45 483 750	55 918 750	49 255 750
TOTAL GENERAL PPI 2016-2019	52 900 000	56 338 000	68 804 650	58 053 250
% principales opérations / total général	68%	81%	81%	85%

- **PPI par politique publique**

Libellé secteur intervention	2016	2017	2018	2019
Urba. logement aménag. urbain	17 873 500	18 335 000	22 188 000	26 688 000
Dév. économique et du tourisme	13 995 000	13 740 708	20 153 000	10 986 600
Pilotage mutualisé politiques	13 212 000	7 070 250	7 293 250	7 532 250
Innov. enseig. sup. recherche	4 398 280	9 946 000	6 744 000	1 983 000
Déplacements	953 000	4 020 000	4 930 000	3 390 000
Accueil des gens du voyage	344 500	796 500	4 116 500	2 543 500
Voirie et espaces publics	640 000	500 000	1 700 000	3 300 000
Protection de l'environnement	797 740	822 500	722 500	722 500
Parcs, jardins et paysages	472 400	887 400	737 400	687 400
Prévention et sécurité	228 600	220 000	220 000	220 000
Total général Hors Dette	52 915 020	56 338 358	68 804 650	58 053 250

- **PPI budgets annexes**

Le document détaillé ci-dessous reprend pour l'ensemble de ces budgets la programmation à venir. Pour le budget transport et la seconde ligne de tramway, cette programmation sera actualisée au cours des prochains mois en fonction des décisions qui seront prises à ce même Conseil.

Politique Sectorielle	Opérations	2016	2017	2018	2019
☒ Déplacements	Ligne B - Frais de maîtrise d'ouvrage	4 990 000	6 500 000	13 000 000	19 000 000
	Ligne B - Acquisitions foncières	1 000 000	950 000	950 000	-
	Ligne B - Etudes avant projet	400 000	-	-	-
	Activité - Transports Mob.	18 000	-	-	-
	Agence Clientèle	-	50 000	20 000	20 000
	Aménagement entretien réseau	460 000	700 000	600 000	600 000
	Audits, expertise	-	50 000	50 000	50 000
	Centre Techniq. des Transports	292 900	100 000	350 000	100 000
	Equipements des voyageurs	75 000	100 000	100 000	100 000
	Equipements d'expl. des lignes	178 000	150 000	150 000	150 000
	Equipements embarqués	109 200	50 000	50 000	50 000
	Ligne A	10 000	-	-	-
	Matériel roulant - TPRM	170 000	150 000	150 000	150 000
	Aménagement gare St Laud et pôle Joffre	-	-	200 000	200 000
	Dépôt des bus - Transports Urbain	1 242 600	250 000	250 000	250 000
	Matériel roulant - Transports Urbain	2 845 000	2 600 000	3 500 000	3 300 000
	Aménagement Transports en Commun (V.C)	-	-	-	1 000 000
Total Déplacements		11 790 700	11 650 000	19 370 000	24 970 000
☒ Dév. économique et du tourisme	Aérogare	200 000	200 000	200 000	200 000
Total Dév. économique et du tourisme		200 000	200 000	200 000	200 000
☒ Propreté urbaine	Travaux Déchèteries	165 000	530 000	630 000	1 000 000
	Véhicules - Déchèteries	210 000	390 000	580 000	540 000
	Matériel mobilier - Déchèt.	50 000	50 000	50 000	50 000
	Etudes Déchèteries	30 000	90 000	70 000	84 000
	Activités - Déchèteries et CE	42 500	25 000	25 000	25 000
	Activités - Déchets ressources	17 000	24 500	14 500	14 500
	Centre technique Déchets	77 500	19 000	44 500	19 000
	Avances MO Biopole CV	1 850 000	1 020 000	125 000	125 000
	Centre de tri	5 000	125 000	-	-
	Matériel Mobilier - COM	716 000	670 000	660 000	660 000
	Matériel mobilier - CS	140 000	140 000	140 000	140 000
	Matériel mobilier - Prévention	50 000	50 000	50 000	50 000
	Véhicules - Collecte des OM	2 147 000	1 138 000	1 158 000	1 018 000
	Mise en place de tri papier	-	-	500 000	500 000
Total Propreté urbaine		5 500 000	4 271 500	4 047 000	4 225 500
☒ Cycle de l'eau - Assainissement	Bâtiments	-	-	-	-
	Construction/Extension de STEP	1 680 000	900 000	1 000 000	900 000
	Logistique / moyens transvers.	80 300	80 300	80 300	80 300
	Logistique et Garage	117 000	570 000	300 000	300 000
	Logistique et Magasin CT	47 000	47 000	47 000	47 000
	Maint. Gros ent. STEP Baumette	1 210 000	500 000	500 000	500 000
	Maintenance et gros entretien	524 100	450 000	450 000	450 000
	Opérations pour cpte de tiers	50 000	50 000	50 000	50 000
	Schéma direct. Assainissement	150 000	150 000	-	-
	Travaux STEP Baumette	1 300 000	250 000	250 000	250 000
	Réseaux de collecte des Eaux Usées	4 650 000	6 000 000	6 500 000	7 000 000
Total Cycle de l'eau - Assainissement		9 808 400	8 997 300	9 177 300	9 577 300
☒ Cycle de l'eau - Eau	Bâtiments	800 000	300 000	250 000	2 000 000
	Compteurs d'abonnés	720 000	750 000	750 000	750 000
	Coopération décentralisée	50 000	80 000	80 000	80 000
	Logistique / moyens transvers.	91 500	91 500	91 500	91 500
	Logistique et Garage	272 000	500 000	500 000	500 000
	Logistique et Magasin CT	96 000	96 000	96 000	96 000
	Opérations pour cpte de tiers	10 000	10 000	10 000	10 000
	Production et stockage	645 000	700 000	700 000	700 000
	Réseau distribut. eau potable	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 750 000
	Schéma directeur eau potable	65 000	290 000	-	-
	Travaux entretien des réseaux	100 000	200 000	200 000	200 000
Total Cycle de l'eau - Eau		6 349 500	6 517 500	6 177 500	8 177 500
Total général hors dette		33 648 600	31 636 300	38 971 800	47 150 300
Total général hors dette et hors Ligne B		27 258 600	24 186 300	25 021 800	28 150 300

→ Les nouveaux budgets annexes 2016

- **Budget annexe réseaux de chaleur**

Entre autres compétences, Angers Loire métropole dispose désormais de la compétence énergie. Il a donc été créé à cet effet, le 1^{er} septembre dernier, un budget annexe « réseaux de chaleur ».

Le présent budget présente à ce jour une section de fonctionnement qui s'équilibre à 1,3 M€ et une section d'investissement à 1,5 M€ (avec un emprunt d'équilibre de 1M€)

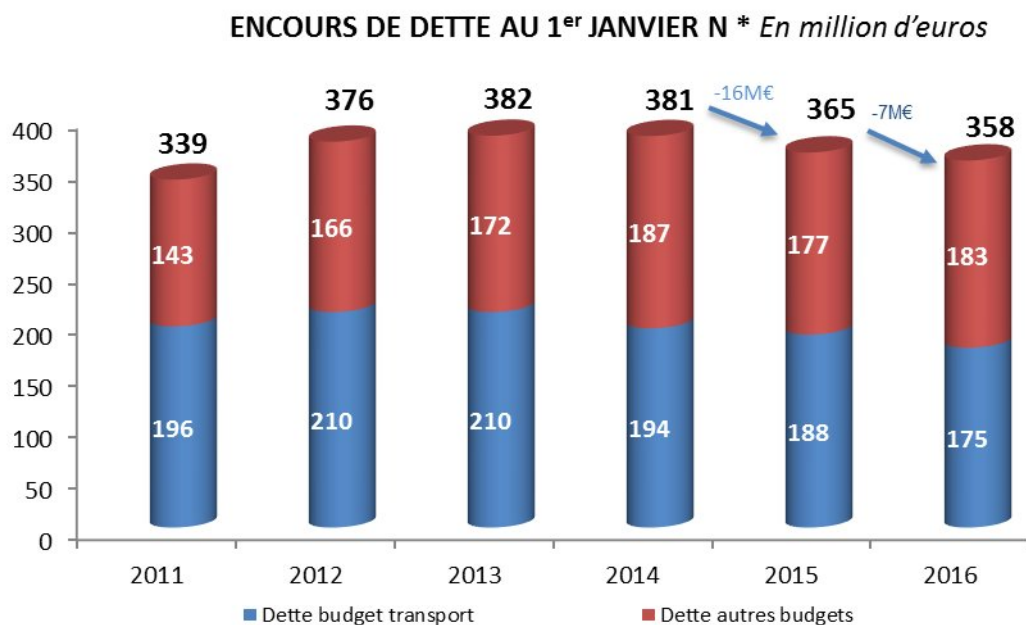
Une opération de renégociation de la dette est en cours de manière à faire baisser l'annuité (annuité prévisionnelle après renégociation : 750 K€).

- **Budget annexe lotissements économiques**

La compétence économique a été renforcée avec la Communauté Urbaine et Angers Loire métropole a dû créer un nouveau budget annexe intitulé « lotissements économiques » qui regroupe les zones d'activités des communes non concédées. Au regard des données transmises par les communes, le budget lotissement économique qui ne comporte qu'une section de fonctionnement (hors opérations d'ordre) devrait s'équilibrer à 295 K€. Les ventes de terrains viennent équilibrer le montant des travaux prévisionnel. Les prochains mois verront s'affiner ces montants suite à la détermination des modalités financières des transferts avec les communes.

→ La dette

L'encours de dette continue de diminuer pour arriver au 1^{er} janvier 2016 à 357,7 M€.



* Hors Budget Annexe Réseau de chaleur, Encours de dette avec réseau de chaleur : 371 M d'euros

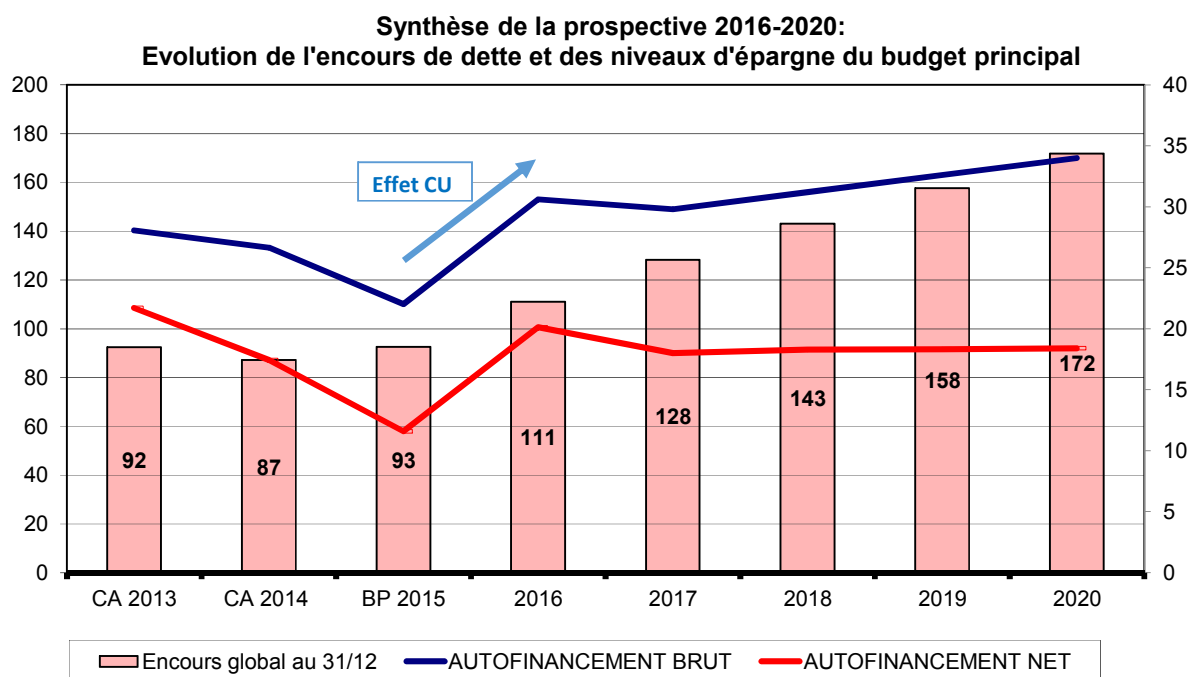
La présentation de la dette d'ALM fait l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport.

→ Les perspectives budgétaires 2016-2020

• Prospective du budget principal

Compte tenu d'un environnement incertain tant en termes de croissance économique que de politique de maîtrise des dépenses publiques par l'Etat, l'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base des hypothèses suivantes :

- Evolution RH : maximum 1%
- Charges générales : - 2 %
- Autres frais de fonctionnement : 0%
- Pas de baisse de la DGF après 2017
- Une hausse des bases fiscales de 1% par an – sans augmentation des taux
- 40M€ de charges nettes d'investissement sur le budget principal (hors gestion déléguée).



Les principaux enseignements à fin 2020 de cette étude prospective permettent d'envisager :

- Un autofinancement net stable autour de 18 M€,
- Un niveau d'emprunt autour de 25 M€ par an en moyenne sur la période 2015-2020,
- Un doublement de la dette du budget principal à 172 M€ fin 2020 (contre 87 M€ fin 2014),
- Une capacité de désendettement qui reste à moins de 6 années en fin de période (172 M€ de dette / 29,5 M€ d'épargne brute).

• Prospective du budget déchets

L'hypothèse principale consiste à projeter le financement du contentieux Biopôle, obtenu grâce aux décisions prises par l'assemblée communautaire, et des investissements envisagés afin de mesurer les probables impacts sur le budget annexe.

Les résultats de la prospective à fin 2020 nous permettent de souligner :

- L'absence d'emprunt nouveau pour couvrir les investissements programmés sur la période,
- Une épargne brute de 7,8 M€ et une capacité de désendettement inférieure à 4 ans,
- Un résultat d'exercice de 1,9 M€ à compter de 2018 et un résultat de clôture de 15 M€ fin 2020,
- 30 M€ d'encours de dette fin 2020 soit 30% d'encours en moins par rapport à 2014 (42 M€).

CONCLUSION

Grâce au passage en Communauté Urbaine et à la bonification de 3,7 M€ de sa DGF, le budget 2016 d'Angers Loire Métropole parvient à maintenir ses recettes de fonctionnement au niveau de 2015. Plus généralement, cette évolution de notre intercommunalité préserve les grands équilibres du budget malgré des montants de dépenses et de recettes augmentés des charges et des produits transférés et des attributions de compensation modifiées.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement – limité à +1% au BP - sera au centre des enjeux financiers du mandat, l'analyse prospective du budget principal le démontre avec une stabilisation de l'autofinancement net autour de 18 M€ à partir de 2018.

Le budget 2016 traduit également les impacts financiers des négociations menées pour trouver une issue au contentieux Biopole et pour sécuriser à chaque fois qu'une opportunité se présente la dette toxique de notre collectivité. On assiste même à une baisse significative de l'encours de la dette de 24 M€ depuis 2014.

Angers Loire Métropole présente un programme ambitieux pour son territoire que traduit son Plan Pluriannuel d'Investissement et fait preuve de réalisme, en témoigne nos décisions sur le dossier Biopole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 8 février 2016

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU